

---

**Rapport de la commission du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains  
chargée de l'examen du préavis PR16.37PR**

**concernant**

**la demande d'un crédit d'investissement de CHF 2'351'000.- TTC pour la réalisation  
des travaux de protection contre les crues et de renaturation du ruisseau de Pomy**

---

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission a siégé le 16 janvier 2017.

Elle était composée de Mesdames et Messieurs Mireille SCHOLDER, Emilienne WAGNIÈRE, Jean-David CHAPUIS, Martin LOOS, Olivier MAIBACH, Sébastien NOBS et du soussigné, désigné rapporteur.

La délégation municipale était composée de M. le Municipal Marc-André BURKHARD, Mme Anne CHEVALLIER, responsable environnement STE, M. Sandro ROSSELET, chef de service STE et de M. Maher HACHEM, ingénieur civil mandaté. La commission les remercie pour les compléments d'information intelligibles.

L'intérêt principal de ce préavis vise la protection des habitations et des infrastructures en aval du ruisseau de Pomy en les mettant à l'abri d'inondations. La déviation des eaux et la restitution de l'espace naturel au ruisseau permettront simultanément une meilleure maîtrise des débits ainsi qu'une renaturation de certains tronçons.

Un des opposants a retiré son opposition après avoir été rassuré sur la viabilité de sa parcelle agricole. Un autre, la Romande Energie SA, s'est rallié au projet après avoir été écouté sur des possibles synergies en lien avec des travaux sur leurs installations, prévues dans le secteur. Cette opportunité a débouché en une coopération intéressante pour l'ensemble des partenaires.

Bien que le projet bénéficie d'une part importante de soutien de la confédération, la commune d'Yverdon-les-Bains en sera le maître d'ouvrage et supporterait ainsi les éventuels dépassements de crédit. Le phasage prévu dans la réalisation priorisera les aspects essentiels du projet. Un suivi des coûts permettra ainsi d'exécuter les éléments secondaires uniquement s'ils sont réalisables dans le cadre budgétaire fixé.

***Conclusions :***

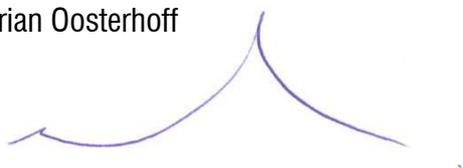
La commission est convaincue de la nécessité de cette demande d'investissement qui améliore la sécurité des riverains, tout en embellissant le paysage et en renforçant la biodiversité.

Elle insiste sur une maîtrise des coûts rigoureux, afin de permettre une mise en œuvre de l'ensemble des ouvrages tels que décrits dans le présent préavis.

C'est à l'unanimité de ses membres que la commission vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers, d'accepter les articles 1, 2 et 3 tels que prévus par la Municipalité.

Yverdon-les-Bains, le 19 janvier 2017

Brian Oosterhoff

A handwritten signature in blue ink, consisting of a series of connected loops and curves, positioned below the name 'Brian Oosterhoff'.